

## MACAO

Après 442 ans, Macao est retourné le 20 décembre 1999 de nouveau sous l'entière souveraineté de la Chine. Cette passation de souveraineté a eu lieu au cours d'une grande cérémonie à laquelle ont participé les Présidents du Portugal et de Chine ainsi que de très nombreuses personnalités internationales. Le Luxembourg était représenté à cette occasion par Madame la Ministre Jacobs.

Depuis décembre 1999 Macao jouit donc du même statut juridique que Hong Kong. C'est une Région Administrative Spéciale (RAS) qui dispose d'une autonomie administrative, législative et judiciaire. Une RAS dépend pour les affaires étrangères et pour la défense de Beijing. Macao dispose comme Hong Kong d'une loi fondamentale, genre de mini-constitution qui garantit son statut et qui incorpore une garantie de maintenir la spécificité du territoire pendant au moins 50 ans. Macao suit ainsi le principe défini par Deng Xiaoping de «un pays – deux systèmes ». Le port franc de Macao a gardé tous ses droits et le territoire douanier est resté membre à part entière de l'OMC. En tant que territoire douanier Macao dispose aussi d'un arsenal d'accords internationaux qui sont restés en vigueur après le 20 décembre 1999.

Macao possède sa propre monnaie, le «Pataca », qui a la même valeur que le dollar de Hong Kong. Les deux monnaies circulent librement et sans distinction sur le territoire comme autrefois les francs luxembourgeois et belges à Luxembourg.

Le territoire est dirigé par Edmund HO, chef de l'exécutif. Il porte le titre formel de Chief Executive. Il a été «élu » par un comité de 200 personnalités de Chine et de Macao et a commencé son mandat de 5 ans le 21 décembre 1999. Il avait recueilli 82% des suffrages du comité électoral.

Le gouvernement de Macao, appelé Conseil Exécutif, comprend 10 personnes. Le numéro deux est Madame Florinda da Rosa Silva Chan, en charge de l'administration et de la justice. Macao dispose de 17.000 fonctionnaires pour gérer ce territoire de 23,8 km<sup>2</sup> et une population de 450.000 personnes. A Bruxelles se trouve un bureau en charge des affaires économiques et commerciales de Macao. A la mi-mars Macao a aussi ouvert un bureau de liaison à Beijing. En contrepartie se trouve installé à Macao un bureau de liaison du MAE chinois qui possède officieusement la fonction de pro-consul tout comme à Hong Kong et ce de pair avec le bureau de liaison de l'agence Xinhua.

Le parlement macanais, le Legislative Council, existait et fonctionnait déjà avant décembre 1999 et son mandat avait été prolongé jusqu'en octobre 2001 pour permettre la préparation d'élections législatives dans le calme après le hand-over. Ces premières élections ont ainsi eu lieu en septembre 2001 et on peut dire que les démocrates sont sortis vainqueurs de ce scrutin. Mais comme à Hong Kong, le scrutin ne portait que sur une partie des

membres du parlement, à avoir dans ce cas précis 10 postes. Ce Conseil législatif sorti des urnes de septembre 2001 et qui a commencé ses fonctions en octobre 2001 compte au total 27 membres parmi lesquels 10 sont élus directement, 10 sont élus indirectement et 7 sont nommés par le Chief Executive. La loi fondamentale de Macao prévoit que le nombre d'élus directs augmentera à chaque élection. Madame Susana CHOU est la présidente du Conseil législatif. Elle avait déjà occupé ce poste dans le parlement de transition. Madame Chou parle français.

Macao n'a pas de partis politiques, mais des groupes d'intérêts qui forment les listes de candidats pour les élections. La Présidente du parlement est ainsi élue sur la liste des chefs d'entreprise, alors que le Vice-Président est issu de la liste des ouvriers. Certains prétendent que ce système protège les intérêts minoritaires, d'autres dénoncent le système comme un anachronisme où l'oligarchie locale prime.

Le système judiciaire de Macao suit de très près le modèle de l'Europe continentale et se distingue ainsi du système anglo-saxon pratiqué à Hong Kong. Dans les négociations finales entre Portugais et Chinois la mise en place d'une structure juridique indépendante a été un des points les plus difficiles à négocier.

L'économie de la RAS de Macao est passée par une phase de croissance modérée, à savoir 4,6% en 2000 pour subir un réel ralentissement en 2001 avec une croissance estimée à 0,7%. La contraction des marchés d'exportation de Macao en est la cause, notamment dans les secteurs du textile et de l'informatique.

Mais le secteur phare de Macao est le tourisme lié en grande partie au jeu. Les revenus du jeu représentent quelque 60% de l'ensemble des revenus du territoire. Le tourisme a drainé en 2001 un chiffre record de plus de 10 millions de visiteurs, parmi lesquels 90% de la Chine dans ses différentes composantes, 50% de Hong Kong, 25% de République populaire et 15% de Taiwan.

L'enjeu d'avenir pour Macao est donc le développement du tourisme et la libéralisation du jeu. Depuis 1962 la seule licence pour le secteur du jeu était détenue par la Sociedade de Turismo e Diversoes de Macau (STDM). Le président de la STDM, Stanley HO (sans relation de famille avec le Chief Executive) est ainsi devenu le roi du jeu de Macao, mais il a aussi réinvesti ses revenus dans l'immobilier local. Son influence personnelle est grande et il est aussi membre du Legislative Council. La licence unique des jeux est venue à expiration le 31 décembre 2001 et une des premières grandes décisions d'Edmund HO était d'annoncer la fin du monopole. Le gouvernement de Macao accorderait désormais trois licences sur base d'un marché public. Le 8 février 2002 le Chief Executive a annoncé, à la fin de la période de soumission, que trois sociétés étaient retenues, parmi lesquelles il y avait aussi la STDM. Ces trois sociétés ont depuis lors une licence provisoire jusqu'à la finalisation des termes de l'accord à signer avec le gouvernement. Macao espère par cette libéralisation du régime des jeux attirer plus

d'investissement étranger, plus de concurrence et aussi plus de revenus pour les caisses publiques.

Même si l'industrie du jeu assure des revenus substantiels à Macao, il reste le problème du chômage qui ne diminue que très lentement depuis 2000 pour rester à 6,5%. Ceci concerne essentiellement les ouvriers du bâtiment et du secteur manufacturier. Plus de 25.000 employés à Macao ne sont pas résidents du territoire.

Le textile est le secteur clé pour les exportations et représente plus de 80% du total avec 22% de la population active. Avec la disparition des quotas textile en 2005 le secteur devra affronter une nouvelle situation de concurrence qui obligera certainement les entreprises les moins compétitives à fermer.

Dans son discours annuel de politique générale le Chief Executive a annoncé en novembre 2001 un train de mesures pour limiter les effets du ralentissement économique, comprenant des réductions d'impôts, des aides et des investissements dans l'infrastructure, devant permettre la création de 6.000 emplois.

Macao essaie aussi d'attirer des investisseurs étrangers des PME pour qui Hong Kong est trop cher. Le territoire veut ainsi devenir une alternative aux investisseurs moyens qui veulent se lancer sur le marché chinois tout en profitant du cadre juridique et du savoir-faire administratif de Macao. Le territoire donne un accès privilégié à la Chine du sud, le delta de la rivière des perles qui regroupe plus de 100 millions de personnes et à la prospère province du Guangdong. La Chambre de Commerce de Macao multiplie les activités avec les partenaires européens et avait aussi participé au forum Lux-Asia qui avait eu lieu en 2000 à Luxembourg. Des contacts se poursuivent entre les deux chambres de commerce. Pour le moment il n'y a toutefois aucune entreprise luxembourgeoise installée à Macao. Cargolux utilise l'aéroport de Macao pour certains vols ad hoc, profitant de l'accord aérien en place. Le flux commercial entre Macao et Luxembourg est quasiment inexistant.

De façon générale l'UE est le deuxième marché pour les exportations de Macao avec 26,6%, suivant les Etats-Unis qui absorbent 48,2 % des exportations de Macao en 2001. Pour les importations à Macao la R.P. de Chine est le premier fournisseur avec 42,6%, suivi de Hong Kong avec 13,9% et finalement l'UE avec 12,6%.

L'UE dispose d'un accord de commerce et de coopération avec Macao qui a été signé en octobre 1992 à Luxembourg en marge d'un CAG. Depuis lors se sont tenues 8 sessions de la Commission mixte. Les Etats membres de l'UE ont décidé en novembre 2000 d'accorder à Macao, comme à Hong Kong, le droit de se rendre sur le territoire Schengen sans visa. Cet accord allait de pair avec la négociation d'un accord de réadmission. Ces négociations ont été entamées en octobre 2001 et pourraient se conclure bientôt.